

# A Montreuil, on juge Hamlet avec de vrais avocats!

Par : AFP Le : 2013-10-06 17h45 (409 Lectures)



## Nouvelles

À Montreuil, la cour condamne Monsieur Hamlet à sept ans de réclusion. Le public applaudit, mais le juge ne fait pas évacuer la salle...

"Veuillez vous asseoir, l'audience est reprise". Le président s'installe, suivi des jurés. "Monsieur Hamlet veuillez vous approcher. Après en avoir délibéré, la cour vous condamne à sept années de réclusion pour coups mortels". Un blanc, puis le public applaudit. Mais le juge ne fait pas évacuer la salle...

Jusqu'au 19 octobre le théâtre de la justice fait escale au théâtre tout court, à Montreuil, où le spectacle-performance "Please continue (Hamlet)" de **Yan Duyvendak** et **Roger Bernat** réunit chaque soir de vrais magistrats et avocats pour mener devant le public le procès d'un jeune homme de banlieue difficile (Hamlet), qui a tué d'un coup de couteau, le prenant pour un rat un soir de mariage alcoolisé, le père (Polonius) de sa petite amie (Ophélie), caché derrière un rideau dans la chambre de sa mère (Gertrude).

L'accusé, la partie civile et le témoin sont les seuls acteurs professionnels. Leurs tee-shirts jaunes floqués de leur nom tranchent avec la solennité des robes noires et rouges bordées d'hermine.

"S'il vous plaît, ne faites pas d'humour par rapport à la pièce (de Shakespeare). C'est un écran, une intermédiation, car l'idée n'est pas de faire de la télé-réalité, qui serait obscène", lance Yan Duyvendak à la soixantaine de professionnels de la justice rassemblés à la veille de la première pour une réunion préparatoire au Nouveau Théâtre de Montreuil.

Son souhait, c'est un "théâtre-documentaire", une "opportunité donnée au public d'apercevoir une partie de la complexité du monde de la justice". "C'est du faux, mais pour faire fonctionner l'esprit citoyen. C'est vous les acteurs principaux, c'est la justice à l'oeuvre que les gens viennent voir."

Alors magistrats, avocats, experts psychiatres - qui changent à chaque représentation - travaillent au plus près des conditions réelles. Pas de répétitions, mais chacun reçoit à l'avance un dossier de 65 pages: compte-rendus d'interrogatoires, rapports d'experts, photos, plans des lieux. Aux parties d'aller puiser dans ces éléments les arguments qui nourriront le débat contradictoire à "l'audience".

Et les participants prennent le dossier, et leur rôle, au sérieux. "Fondamentalement, c'est la même chose. Un président d'assises est itinérant. Je préside à Paris, à Nanterre, jusqu'à Auxerre. Là je vais venir présider à Montreuil", dit **Philippe Jean-Draeher**, président à la cour d'assises de Paris.



## Où commence la vraie vie?



Benjamin Grundler, avocat pénaliste

"On nous demande d'être dans notre personnage de tous les jours", renchérit **Benjamin Grundler**, avocat pénaliste. Il pense que la vraie différence sera sans doute dans le ressenti. "Au tribunal on fait totalement abstraction du public, là, peut-être y aura-t-il un peu de trac avec les spectateurs. D'habitude, le trac, c'est plutôt par rapport à l'enjeu".

"C'est certain, ça n'est pas le même enjeu", abonde **Pablo Felmer-Roa**, son confrère et ami. Les deux jeunes avocats ont en tout cas transformé leur participation en joute. Ils seront à deux audiences, tour à tour partie civile et en défense. "Ca m'est déjà arrivé dans la vraie vie avec une amie, ça peut être bizarre" dit Me Grundler.

Théâtre, vraie vie? "Où commence et où s'arrête le théâtre", s'interroge **Catherine Bezio**, présidente de chambre à la cour d'appel de Versailles. "Il y a combien de métiers de représentation? Acteur... avocat... certains magistrats", lui fait écho **Daphné Juster**, avocate.

A la fin de l'audience, que le président est chargé de mener selon un séquençage tenant en un peu plus de 90 minutes (plutôt deux heures en général), six membres du public sont tirés au hasard sur une liste

nominative des spectateurs, constitués en jury et partent avec le président de la cour pour 20 minutes de délibéré.

Le soir de la première, **Corinne Moreau**, substitut général à la cour d'appel de Paris, a revêtu sa robe d'avocat général (accusation). Au départ hésitante, elle est ravie d'avoir participé. Elle a requis 12 ans. Pour elle aussi, "ce n'est pas le même enjeu" qu'au tribunal, où il est parfois difficile de "se prendre un acquittement". Ce ne sera pas le cas ce soir, un des verdicts les plus sévères depuis la création du spectacle en Suisse fin 2011 (14 acquittements sur 35 procès).

Les jurés, repartis vers le public, se sentent immédiatement libérés du secret des délibérations. "De toute façon, avec les remises de peines et l'année de détention provisoire, dans deux ans il est sorti", sourit **Joseph Ancel**, président d'assises à Paris.

[Please continue\(Hamlet\)](#) jusqu'au 19 octobre, puis en tournée en France.